

Organisation du déplacement Comité UGSEL Pas de Calais championnat National de Cross – Saumur (49) (9) 10 décembre 2022

	Étab	prise en charge	DEPART	RETOUR [estimation]	Filles	Garçons	Acc F	Acc H	Chauff	TI
		vendredi 9 décembre 2022		samedi 10/12 au dim 11/12						
collège St Joseph - Etaples	SJE	Poste devant église St Sauve Montreuil/Mer	6h30	23h	5	1	1	1		8
collège ND - Berck	NDBK				1	1	1	1		4
Collège Ste Austreberthe - Montreuil	SAM				5	1	1	1		7
collège ND - Ardres	NDA	Quai du commerce St Omer	8h	2h15	2		1			3
collège Ste Bertulphe- Fruges	SBF				1					1
coll/Lyc La Molassise - Langennesse	LM				1		1			2
coll/Lyc NS Sion St Omer	ESO				5			1		6
collège Ste Marie- Aire/Lys	SMA					5		1		6
lycée St Dominique - Béthune	SVB lyc	parking Decthon Béthune	9h	1h15	2	2		1		5
Ensemble Baudimont - Arras	BA	Lyc Baudimont rue Baudimont Arras	10h	0h30	5	5		2		12
collège Louez Dieu - Anzin St Aubin	LDA	1			2			3		
					28	17	4	8	2	57
					TI élèves: 45		Acc: 12			
					Total hébergement: 59					

Hôtel Kyriad
23 rue Dailé
49400 SAUMUR

02 41 51 05 78
saumur@central-kyriad.com

Transporteur : Inglard Aire/Lys

Chaque établissement se charge d'inscrire la participation de ses élèves via le : 4 pages, et le questionnaire de réservation sur site ugsel nationale.

- N'oubliez pas de prendre vos **licences élèves/encadrants avec photos**

Rappel : les accompagnateurs sont responsables de leurs élèves (des élèves de leur établissement) durant la totalité de la sortie : autobus, déplacements, lieux d'hébergement et de restauration, compétitions. Cependant, il incombe à chacun durant le déplacement d'interpeller le(s) professeur(s) concernés si des élèves ne se comportent pas correctement.

Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement Catholique

Rappel sur l'encadrement des établissements

Article 9 des règlements généraux sportifs

ARTICLE 9 : LES ENCADRANTS

La participation d'un établissement est soumise à la présence d'un encadrant licencié UGSEL, qu'il soit professeur d'EPS, personne participante à l'animation de l'association sportive ou accompagnateur ponctuel.

Conformément à l'article 12 des statuts de l'UGSEL nationale et à l'article 11.1 des statuts des comités, tout participant encadrant à une compétition ou rencontre UGSEL, doit être titulaire d'une licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité.

Lors des championnats UGSEL, la licence devra être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

www.ugsel62.fr

T Broux 06.89.47.48.85